



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/11/12

Reçu en Préfecture le : 27/11/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 19 novembre 2012
D-2012/608

Aujourd'hui 19 novembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 17h20)

Excusés :

Madame Sylvie CAZES, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES

Associations Sportives Bordelaises. Aides en faveur du développement du sport. Année 2012. Avenant.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique sportive de la Ville vise à favoriser la pratique du plus grand nombre et en particulier celle des plus jeunes afin d'exploiter le rôle essentiel du sport sur l'éducation et la santé. A cet effet, le développement des écoles multisports portées par les associations sportives bordelaises doit être soutenu.

L'école multisports est une action à caractère éducatif proposant à des jeunes âgés de 6 à 11 ans la possibilité de découvrir une palette d'activités sportives.

Par leurs caractéristiques premières, ces pratiques sportives :

- [favorisent l'éveil et la découverte,
- [participent à l'autonomie de chacun par l'information et la connaissance,
- [contribuent à l'apprentissage de la vie en collectivité,
- [développent l'envie, le goût et la participation par le plaisir et le jeu,
- [contribuent à l'équilibre physique, psychique de chaque jeune

Afin de poursuivre ces objectifs et de concourir au développement de ces écoles multisports sur le territoire bordelais, la Ville propose une Charte de qualité ci-jointe aux associations sportives garantissant ainsi un cadre d'organisation et des règles de fonctionnement communs à ces animations proposées aux jeunes Bordelais.

La mise en œuvre de ces activités représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Avant-Garde Jeanne-D'Arc (AGJA)	4 000 €
Association Sportive Charles Martin	3 000 €
ASPTT	4 000 €
Bordeaux Etudiants Club	5 000 €
Club Pyrénées Aquitaine	4 000 €
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	4 000 €
Union Saint Bruno	4 000 €
Union Saint Jean	4 000 €
Union Sportive Chartrons	4 000 €

Ces sommes sont à imputer sur l'opération P0570003.

Par ailleurs, les Girondins de Bordeaux Handball Club ont mis en œuvre, outre leur école multisports, des actions éducatives dans les établissements scolaires du quartier de la Bastide auprès des enfants et des jeunes adolescents dans le cadre notamment des temps périscolaires. Cette association propose également des animations sportives, avec le soutien des autres clubs sportifs du quartier qu'elle sollicite, au cours des vacances scolaires permettant ainsi à un public parfois en difficulté de découvrir les séjours sportifs.

Ces actions, s'inscrivant dans la politique sportive municipale, représentent un coût pour cette association et nous proposons, afin que ces animations se déroulent dans les meilleures conditions et qu'elles profitent au plus grand nombre, de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Association	Activités	Subventions
Girondins de Bordeaux Handball Club	Animations sportives de proximité et vacances sportives	20 000 €

Cette somme est à imputer sur l'opération P0570003.

Les jeunes licenciés du Bordeaux Gironde Hockey sur Glace vont disputer le Tournoi International de Hockey sur Glace de Québec. Ils représenteront ainsi les couleurs de la Ville parmi les 2300 jeunes hockeyeurs provenant de 16 pays dans un tournoi attirant plus de 200 000 personnes sur onze jours. Cette compétition entraîne un coût supplémentaire pour le club et nous proposons de les aider en lui versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Association	Activité	Subventions
Bordeaux Gironde Hockey sur Glace	Tournoi International de Hockey sur Glace de Québec	2 000 €

Cette somme est à imputer sur l'opération P0550003.

L'association Boxing Club Bordelais propose des animations de boxe éducative dans de nombreux quartiers de la Ville pour tous les publics et notamment les plus jeunes. Ces actions de sensibilisation à la pratique sportive s'accompagnent également d'une initiation musicale lors des opérations « Boxe and Soul » permettant ainsi de s'initier gratuitement à la boxe sur fond musical. Nous proposons d'aider cette association à maintenir et développer ces animations en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Association	Activité	Subventions
Boxing Club Bordelais	Animations Boxe éducative	3 000 €

Cette somme est à imputer sur l'opération P0570003.

Enfin, dans le cadre de l'EURO 2016 de football dont l'organisation a été confiée à la France, dix villes et agglomérations, dont Bordeaux, accueilleront les 51 matchs d'une des plus grandes compétitions sportives mondiales.

Face aux enjeux sportifs et économiques liés à l'organisation de cet événement, les dix villes et agglomérations concernées se sont constituées en association loi 1901 dénommée « Club des sites d'accueil de l'Euro 2016 ». L'objectif du club des sites est de constituer une force collective apte à déterminer avec l'UEFA et sa structure organisationnelle Euro 2016 SAS, les conditions de la réussite de l'évènement et de définir les périmètres d'intervention des différents partenaires, UEFA, Fédération Française de Football, Etat, Collectivités.

Afin de permettre au club des sites d'être un acteur garant de l'intérêt général et des équilibres économiques de l'organisation de cet évènement, nous proposons de participer à son fonctionnement en versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Association	Activité	Subventions
Club des sites d'accueil de l'Euro 2016	Organisation de l'Euro 2016	4 000 €

Cette somme est à imputer sur l'opération P0550003.

Des conventions d'objectifs ont été signées avec certaines de ces associations en janvier 2012. Ces nouvelles aides financières modifient le montant total déjà conventionné. Vous trouverez ci-joint les avenants aux conventions d'objectifs.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- [signer les avenants aux conventions passées avec les associations
- [verser les subventions aux associations concernées.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr Vincent MAURIN

Sauf pour la subvention à l'Association Euro 2016:

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA

CHARTRE DE QUALITE ECOLES MULTISPORTS DE BORDEAUX

I. Objectifs d'une Ecole multiports

Hormis les objectifs communs à toute pratique sportive chez l'enfant (développement des capacités motrices et psychomotrices, découverte, acceptation et respect d'autrui), l'objectif prioritaire d'une école multisports doit consister essentiellement en une découverte d'activités sportives.

L'école multisports doit être un véritable "catalogue interactif vivant" des activités sportives pratiquées au sein des clubs locaux.

Elle doit permettre aux enfants d'appréhender et de découvrir des activités sportives, de connaître leurs contraintes ainsi que les joies qu'elles apportent afin de pouvoir par la suite :

- faire un choix en toute connaissance de cause,
- s'investir dans un apprentissage plus poussé au sein d'un club sportif,
- accéder à la compétition.

II. Public retenu

Garçons et filles des écoles âgés de 6 à 11 ans.

III. Période de l'année

Septembre à juin. Au minimum 25 semaines sur l'année scolaire.
Inscription des enfants à l'école multisports sur l'année scolaire.

IV. Encadrement

Diplômes ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités physiques et sportives selon les articles du Code du Sport et personnes titulaires d'une carte professionnelle accordée par le Ministère des Sports.
(BPJEPS, BEESAPT, BEES, DEUG et Licence STAPS, BPAPT...)

V. Contenu de l'enseignement

Uniquement de la découverte et de l'initiation sportive.

VI. Nombre d'élèves par éducateur

1°) Cas général (15) 20 élèves maximum par Educateur.

Pour une meilleure efficacité, les conditions ci-après sont préconisées :

- Enfants âgés de 6 à 8 ans ⇒ 10/12 enfants pour un éducateur
- Enfants âgés de 9 à 11 ans ⇒ 15 enfants pour un éducateur

2°) Cas particuliers réglementaires à certaines activités

- ☞ Natation
- ☞ VTT
- ☞ Equitation
- ☞ Voile → MAXI. 10 enfants
- ☞ Canoë
- ☞ Escalade

VII. Nombre d'activités proposées aux enfants

Les activités physiques et sportives sont divisées en huit familles, ainsi réparties :

- Activités athlétiques : athlétisme, triathlon...
- Activités aquatiques : natation, activités subaquatiques, plongée...
- Activités gymniques : gymnastique, gymnastique rythmique, trampoline, acrosport...
- Activités physiques artistiques : cirque, danse, patinage artistique...
- Activités sports collectifs : basket-ball, football, handball, hockey, rugby ...
- Activités de raquettes : tennis, badminton ...
- Activités physiques de pleine nature : VTT, course d'orientation, voile, escalade, canoë kayak, équitation,
- Activités d'opposition : judo, lutte, boxe, karaté, escrime...

VIII. Nombre d'activités pratiquées pendant l'année

L'enfant devra s'inscrire dans 5 activités appartenant chacune à une famille d'activités différentes (voir article VII).

IX. Périodicité des cycles d'initiation

Un cycle d'activité doit comporter entre 5 et 7 séances.

Il est fortement recommandé de proposer un temps hebdomadaire de 3 heures avec une séance d'une durée d'une heure minimum.

X. Constitution de groupes homogènes pour des Ecoles de Sports

Au minimum 2 groupes d'âge seront constitués dans les divers ateliers :

- 1) → 6 à 8 ans
- 2) → 9 à 11 ans.

XI. Partenariat avec les associations sportives

Dans la mesure du possible, un partenariat avec les associations sportives locales, ainsi qu'avec celles des communes avoisinantes est à rechercher.

Dans le cas des clubs omnisports, il est fortement souhaitable de privilégier le partenariat associatif interne (entre sections) par des modalités précises.

XII. Existence d'un projet pédagogique

Un projet pédagogique précis et détaillé doit constituer la ligne directrice de l'ensemble des activités proposées. Celui-ci pourra faire l'objet d'une évaluation par les services compétents de la Ville de Bordeaux.



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION GIRONDINS DES BORDEAUX HANDBALL CLUB – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Girondins de Bordeaux Handball Club le 17 janvier 2012 pour un montant de 240 000 €. Un avenant à cette convention a été signé le 16 juillet 2012 pour mettre en œuvre des animations sportives lors de la manifestation « Bouge ta santé », portant la subvention globale à 241 600 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Joël GUEGAN, Président de l'Association Girondins de Bordeaux Handball Club,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les Girondins de Bordeaux Handball Club mettent en œuvre des actions éducatives dans les établissements scolaires du quartier de la Bastide auprès des enfants et des jeunes adolescents dans le cadre notamment des temps périscolaires. D'autre part, cette association propose des animations sportives au cours des vacances scolaires permettant ainsi à un public parfois en difficulté de découvrir les séjours sportifs.

Ces actions s'inscrivent dans la politique sportive municipale et nécessitent une aide financière d'un montant de 20 000 € afin que ces animations se déroulent dans les meilleures conditions et qu'elles profitent au plus grand nombre.

Par conséquent, la subvention globale des Girondins de Bordeaux Handball Club est portée à 261 600 €.

ARTICLE 2 – EVALUATION

La mission de coordination des actions sportives au sein des établissements scolaires du quartier de la Bastide et les vacances sportives devront faire l'objet d'un compte-rendu tous les deux mois auprès de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Girondins de Bordeaux Handball Club

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Joël GUEGAN
Président



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION AVANT-GARDE
JEANNE D'ARC – ANNEE 2012**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Avant-garde Jeanne d'Arc, le 30 janvier 2012 pour un montant de 87 300 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Paul Henri Schmidt, Président de l'Association Avant-garde Jeanne d'Arc,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'avant-garde Jeanne d'Arc est portée à 91 300 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Avant-garde Jean d'Arc

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Paul Henri Schmidt
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION ASPTT – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association ASPTT, le 25 janvier 2012 pour un montant de 162 700 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Gérard SERVIES, Président de l'Association ASPTT,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'ASPTT est portée à 166 700 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association ASPTT

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Gérard SERVIES
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION BORDEAUX ETUDIANTS CLUB – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Etudiants Club, le 23 janvier 2012 pour un montant de 210 000 €. Un avenant à cette convention a été signé le 9 mai 2012 pour mettre en œuvre les Championnats de France Elite de GRS, portant la subvention globale à 212 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Gérard JANVIER, Président de l'Association Bordeaux Etudiants Club,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 5 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de Bordeaux Etudiants Club est portée à 217 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Bordeaux Etudiants Club

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Gérard JANVIER
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac, le 19 janvier 2012 pour un montant de 30 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Marie Claire PARGADE, Présidente de l'Association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale du Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac est portée à 34 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Sporting Chantecler Bordeaux
Nord le Lac

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Marie Claire PARGADE
Présidente



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SAINT BRUNO – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Bruno, le 20 janvier 2012 pour un montant de 209 600 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre Marie LINCHEAU, Président de l'Association Union Saint Bruno

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Saint Bruno est portée à 213 600 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Bruno

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre Marie LINCHEAU
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SAINT JEAN – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Jean, le 17 janvier 2012 pour un montant de 30 700 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre GAMUNDI, Président de l'Association Union Saint Jean

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Saint Jean est portée à 34 700 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Jean

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre GAMUNDI
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SPORTIVE CHARTRONS – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Sportive Chartrons, le 18 janvier 2012 pour un montant de 54 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Eric COT, Président de l'Association Union Sportive Chartrons

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Sportive Chartrons est portée à 58 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Sportive Chartrons

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Eric COT
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION BORDEAUX GIRONDE HOCKEY SUR GLACE – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Gironde Hockey sur Glace, le 6 février 2012 pour un montant de 195 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Bruno JAFFEUX, Président de l'Association Bordeaux Gironde Hockey sur Glace

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 2 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale du Bordeaux Gironde Hockey sur Glace est portée à 197 500 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Bordeaux Gironde Hockey sur Glace

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Bruno JAFFEUX
Président